



## Réunion de la commission politique familiale, vendredi 13 octobre 2017

Etaient présents : Bernard Desbrosses, Michel Folley, Gisèle Gizard, Magali Grenouilleau, Mireille Lachaud, Jacqueline Ruault,  
Etaient excusés : René Lefort, Samir Régragui

### 1. Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018

#### Les mesures du projet de loi :

1. Les deux orientations du texte : réduction des déficits et l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs.
  - si la rigueur budgétaire n'est pas nouvelle, cette année le texte s'inscrit dans une situation économique un peu meilleure : la branche famille notamment dégage un excédent
  - en faveur du pouvoir d'achat des actifs, le gouvernement a opté pour une hausse de la CSG, qui s'inscrit dans une baisse sans précédent des cotisations sociales. Si le basculement de l'assiette de financement de la Sécurité sociale des cotisations en faveur de l'impôt n'est pas nouveau, l'équilibre actuel entre les deux financements pose la question d'une réforme plus globale du système.
2. Disparition du RSI d'ici à 2020.
3. Branche famille.
  - première mesure proposée : la revalorisation du montant du complément du libre choix du mode de garde pour les familles qui font appel à un-e assistant-e maternel-le ou a une garde à domicile.
  - la deuxième mesure est elle purement d'ordre économique : l'alignement des montants et des plafonds de l'allocation de base de la prestation d'accueil du jeune enfant et du complément familial. Une mesure qui aura pour conséquence d'exclure un plus grand nombre de familles de la Paje.
4. La commission a également évoqué d'autres mesures qui, bien qu'elles ne soient pas incluses dans ce texte, ont été évoquées à l'occasion des débats budgétaires :
  - la baisse des aides au logement
  - la suppression des allocations familiales pour les familles les plus riches

Familles de France sera auditionné au Sénat le 26 octobre prochain.

#### Les éléments de proposition :

- Concernant les aides au logement : les membres de la commission logement présents ont précisé que le dossier est étudié en commission. Le logement pèse une part importante du budget des familles : 5€ représentent une somme non négligeable pour les familles défavorisées (par exemple les familles surendettées). Attention également aux conséquences : en dessous de 15€, les aides cessent d'être

versées. Combien de personnes aujourd'hui sont à 20€ et verront leur aide au logement disparaître ?

- hausse de la CSG : la CSG n'est pas un impôt nouveau en tant que tel. Il rapporte d'ailleurs énormément à la Sécurité sociale, mais l'ampleur des changements du financement de la Sécu pose la question de la solidarité nationale et des modes de redistribution tels que nous les connaissions jusqu'ici, vers un système beaucoup plus individuel et assurantiel. A noter aussi que comme la TVA, et contrairement à l'impôt sur le revenu, la CSG n'est pas un impôt familialisé et touche donc chacun sans distinction des charges réelles du foyer. Cela va également avoir des conséquences importantes sur le budget des retraités cette année.
- La branche famille est une branche tendanciellement excédentaire : cet excédent est systématiquement utilisé pour combler les déficit, mais peu redistribué aux familles. Cette année n'est pas différente : on poursuit les coupes massives sur les prestations. Il est juste de revaloriser le CMG pour les familles monoparentales, mais on ne peut pas parler de politique familiale si l'on supprime l'allocation de base pour une partie des jeunes familles.
- Débat sur l'extension des vaccins obligatoires : la prudence est de mise, dans nos prises de positions comme dans les décisions médicales. Nous sommes particulièrement attentifs à la prévention des maladies de civilisation : la vaccination ne doit pas être un facteur supplémentaire d'aggravation.

## **2. Questionnaire Sécurité sociale / politique familiale**

Le CA a commandé à la commission un questionnaire autour de la politique familiale et notamment sur la question des allocations familiales et leur possible suppression pour les familles les plus aisées.

### Propositions :

- faire une introduction sur l'historique des allocations
- questionner l'ensemble du système et la politique familiale aujourd'hui, à travers notamment une question sur « la justice », une sur « la redistribution », une sur « l'égalité », 3 points qui nous amèneraient à interroger « l'universalité »
- faire émerger les besoins des familles, les priorités de la politique familiale
- interroger ce que signifie « être riche »
- un doute évoqué dans la discussion : faut-il oui ou non directement interroger les répondants sur la suppression des allocations ? On le voit dans l'opinion publique, les avis sont très clivés. C'est le cas également de notre réseau. Les résultats pourraient par ailleurs remettre en cause notre positionnement historique en faveur de l'universalité ?

### Projet de questionnaire :

*A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, des patrons d'industrie mettaient en place les premières allocations familiales pour les familles de leurs salariés. En 1912 naissaient les premières Caf. A la création de la Sécurité sociale, il y a un peu plus de 70 ans, la politique familiale devenait universelle.*

*La situation des comptes de la Sécurité sociale a poussé, depuis plusieurs années, à mettre en place des réformes qui questionnent le mode de financement et les prestations actuelles. C'est un débat qui nous concerne tous.*

1 - Selon vous, de quoi les familles ont elles le plus besoin aujourd'hui ?

- de services (modes de garde, éducation, loisirs...)
- d'une fiscalité adaptée pour soulager les charges de famille
- de prestations financières pour gagner en pouvoir d'achat
- d'informations (sur leurs droits, sur l'éducation des enfants...)
- d'un logement
- Autre :

2 - Selon vous, un système juste est un système qui :

- fait participer chacun en fonction de ses moyens
- aide tout le monde en fonction de ses besoins
- fait participer chacun en fonction de ses moyens et aide tout le monde en fonction de ses besoins

3 - Pour plus d'égalité il faudrait plutôt selon vous :

- renforcer le dispositif de l'impôt sur le revenu, où chacun participe en fonction de ses moyens
- renforcer les aides financières, versées en fonction des besoins de chacun
- renforcer la Sécurité sociale, qui garantit une protection sociale tout au long de la vie

4 - Il faudrait selon vous prioritairement redistribuer les richesses :

- de façon verticale : des plus riches vers les plus pauvres
- de façon intergénérationnelle : des actifs vers les inactifs (enfants, retraités)
- de façon horizontale : des célibataires vers les familles

5 - Vous diriez qu'une politique publique bénéficie à l'intérêt général si elle est plutôt :

- solidaire
- familiale
- sociale
- citoyenne
- Autre :

6 - Selon vous, la politique familiale est de la responsabilité :

- de l'Etat, qui doit soutenir la population et les familles
- des familles elles-mêmes, la famille étant une question d'ordre privé
- des collectivités, qui ont la charge des habitants sur leur territoire
- des entreprises, qui doivent aider leurs salariés à concilier vie familiale et vie professionnelle
- Autre :

7 - Quels sont, selon vous, les moyens prioritaires de la politique familiale aujourd'hui ?

- les services
- la fiscalité
- les prestations

8 - Vous vous qualifieriez comme appartenant :

- aux classes populaires
- à la classe moyenne
- aux classe aisées

9 – Une des mesures prochaines de la Sécurité sociale consiste à abaisser les plafonds de ressources qui permettent de bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant. Vous y êtes ?

- favorable, il est nécessaire de faire des économies et de rééquilibrer les comptes publics
- favorable, il faut le réserver aux familles qui en ont le plus besoin
- défavorable, des conditions de ressources sont déjà en place
- défavorable, il faut aider en priorité les jeunes familles
- ne sait pas

10 - On parle de supprimer les allocations familiales pour les familles les plus riches : vous y êtes

- très favorable
- plutôt favorable
- indifférent
- plutôt défavorable
- très défavorable

ou 10 alternative - Vous diriez que les allocations familiales sont :

- inutiles pour les familles disposant d'un revenu supérieur à 6 000€
- un marqueur fort de notre système de protection sociale
- une nécessité pour le pouvoir d'achat des familles
- un coût trop important pour le budget de la Sécurité sociale

### **3. Compte-rendu des rencontres de rentrée :**

1. Elysée : rencontre avec Constance Bensussan le 28 septembre 2017

<http://familles-de-france.org/node/4404>

2. Secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes : rencontre avec Corinne Desforges le 29 septembre 2017

<http://familles-de-france.org/node/4410>

3. Cnaf : rencontre avec la direction à l'Insertion, cadre de vie le 5 octobre 2017

Etaient présents pour Familles de France, Patrick Chrétien, Mireille Lachaud, Magali Grenouilleau, pour la Cnaf Frédéric Turblin (Caf du Gard), Mariette Daval et Jean-Marc Bedon (direction insertion, cadre de vie)

- Réflexion sur les dispositifs financiers :

Après une brève présentation, Familles de France rappelle l'historique de notre partenariat avec les Caf afin de recontextualiser notre réflexion et notre démarche : les subventions de fonctionnement aux associations, qui nous ont permis pendant des années de travailler sur le terrain qui aujourd'hui ont disparu. Aujourd'hui il

existe les prestations de service (petite enfance, jeunesse,... mais aussi animation vie sociale, sujet de cette rencontre), une forme de subvention mais qui nous demande de contractualiser nos relations avec les Caf différemment et de réorienter nos projets associatifs autour de ces services qui sont subventionnés. Enjeu : pérenniser nos financements et à travers eux les services aux familles.

- La démarche EVS :

Familles de France présente la démarche entreprise sur les bases de ces réflexions : la démarche initiée dans le département pilote du Bas Rhin (qui possède ce jour 2 centres sociaux et 5 EVS) ; le souhait de diffuser cette démarche auprès d'autres associations de notre réseau.

Notre interrogation et l'objet de cette rencontre étant notre positionnement en tant que tête de réseau, l'aide et les marges de manœuvre que nous propose la Cnaf en tant que partenaire, mais aussi des questionnements sur la future COG et les moyens qui seront alloués à l'animation vie sociale.

Intérêt pour nos associations au-delà du financement : se faire reconnaître, labelliser, comme acteur de l'animation vie sociale, pérenniser des emplois associatifs aujourd'hui en difficulté.

- Les têtes de réseau et le local :

Notre constat : sur nombre de localités où sont situées nos associations, les besoins et les priorités en matière de développement des EVS sont déjà fixés, orientation sur lequel nous n'avons pas de possibilité d'action. Nos associations qui ne sont ainsi pas situées sur le schéma préétabli se retrouvent donc bloquées pour porter plus loin la démarche. Notre demande : quelle liberté d'appréciation en local pour reconnaître des acteurs de terrain qui n'étaient pas forcément inscrits dans le schéma à l'origine. Autre questionnement, le poids des EVS face aux centres sociaux ? Quand il existe déjà un centre social, nos associations ont du mal à faire reconnaître leur action. La Cnaf : des marges de manœuvre et d'appréciation existent dans les schémas territoriaux de l'animation vie sociale. Nos associations doivent se faire connaître auprès des conseillers territoriaux, s'imprégner du schéma pour valoriser leur action dans ce cadre, connaître les autres acteurs participants à l'animation vie sociale. Familles de France regrette que les Udaf ne soient pas plus animateurs de cette démarche.

La Cnaf : sur le modèle des centres sociaux et du portail <http://www.senacs.fr/>, un référencement/suivi des EVS est à faire dans le cadre de la prochaine COG. Des priorités seront certainement fixées dans le cadre des quartiers politique de la ville, mais elles ne bloquent pas l'ambition d'un développement global, même si pour l'instant on ne connaît pas encore l'enveloppe de la prochaine COG. La circulaire de 2012 fixe des critères d'agrément des projets EVS, mais les Caf étudient la demande en fonction de la pertinence du projet et des besoins du territoire et ont donc une liberté d'appréciation. La Cnaf n'est pas opposée non plus à revoir les critères dans le cadre d'une nouvelle circulaire pour la prochaine COG. Ces questions sont actuellement en réflexion et discussion à la direction insertion cadre de vie.

#### **4. Représentation des usagers du système de santé :**

##### **1. Présentation de l'extranet France Assos Santé**

France Assos Santé – organisme qui remplace le CISS – ouvre son extranet. C'est une

ressource pour tous les représentants d'usagers.

La plateforme, destinée aux réseaux associatifs, propose des ressources documentaires, des revues de presse, le calendrier des formations, l'agenda des événements, un répertoire de l'ensemble des membres. L'inscription (nom d'utilisateur et code personnel) se fait directement sur l'extranet : <http://extranet.france-assos-sante.org>

Autres ressources et documentation pour les représentants :

- Rapport d'activité annuel de l'Observatoire des droits des usagers : <http://www.france-assos-sante.org/sites/default/files/Rapport-CISS-2016-BD.pdf>
- Contacter un représentant santé / connaître son représentant ? Marche à suivre : le nom des représentants est indiqué dans le livret d'accueil de l'hôpital, il doit normalement être affiché dans l'établissement. Dans les CHU, il est possible de contacter directement le CHU, qui fait suivre la demande aux représentants.
- Pour les associations : toutes les ARS ont un certains nombres d'objectifs à remplir quant à l'information des usagers. Elles financent pour cela des projets (différents selon les régions mais disponibles sur le site de chaque ARS). C'est dans ce cadre que les associations peuvent proposer conférences, colloques, ou tout autre projet.

## 2. Compte-rendu du groupe de travail avec les professions médicales 6 octobre 2017

Première rencontre représentants d'usagers, professionnels de santé, mutuelles de santé le vendredi 6 octobre 2017. Etaient présents I. Attie (CCDELI) ; U. Bagnant (FDF) ; F. Bizard (économiste de la Santé) ; C. Boissonnade (collectif des élus des mutuelles territoriales) ; P. Chrétien (FDF) ; JF. Damour (Pr) ; D. Girard (FDF) ; M. Grenouilleau (chargée de mission) ; I. Klein (CCDELI) ; S. Réragui (FDF) ; R. Ruault (FDF) ; JL. Span (FDPM)

Objectif : prise de contacts et définition et de positions et d'actions communes. Constats :

\* Loi Le Roux du 27 janvier 2014, la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 : les pouvoirs publics depuis quelques années laissent périliter le système de soins, actant au fil des réformes la fin de la sécurité sociale telle que nous la connaissons (pour un système assurantiel et une médecine à double vitesse)

Consulter le rapport de l'IGAS sur les réseaux de soins à titre d'exemple : <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article620> \* L'accès aux soins en France : plutôt que de se baser sur notre bon bilan historique, force est de constater qu'aujourd'hui l'accès aux soins en France n'est pas bon, est insuffisant, est en recul. \* Sont en cause : le plafonnement des mutuelles, une prise en charge trop faible de l'assurance maladie qui ne tient pas assez compte de l'évolution des coûts et des techniques des actes médicaux, une mauvaise prise en compte du rapport coût / efficacité des procédures (par ex. actes de prévention, médicaments génériques, tarifs hospitaliers vs. Cliniques privées...) \* Principe : la sécurité sociale aujourd'hui a un objectif de dépenses, mais pas un objectif de santé. Or notre système comporte des bases solides, qui peuvent être soutenues par des réformes fondamentales. Par contre il est important d'informer / de sensibiliser usagers et professionnels sur la nécessité de réformer le système, car ne rien faire ne fera qu'aggraver la situation.

Travaux : \* CCDELI : un règlement arbitral avait été imposé par Marysol Touraine. La nouvelle ministre Agnès Buzyn a de nouveau ouvert les négociations. Campagne en cours : relais auprès des professionnels, contact auprès des directeur de CPAM, un site internet en cours de construction, une journée événement est prévue le 2 décembre 2017 à

Paris. \* Mutuelles territoriales – collectif des élus : la « mutualité » et l'esprit mutualiste existe encore dans la mentalité française puisque 2000 à 3000 villes et villages en France ont fait le choix d'une complémentaire « mutuelle territoriale ». Encourageant quant aux capacités de mobilisation des usagers pour un système de santé juste. \* FDF : association agréée représentant des usagers du système de santé depuis peu. Objectifs : représentation des usagers et des intérêts des familles, facilitation de l'accès aux soins surtout des publics les plus fragiles, actions de prévention. Un des projets : la constitution de mallettes-outil pour animer des actions de prévention santé ». \* FDPM : reconnaître le « vrai » secteur mutualiste. La généralisation des mutuelles santé n'a pas amélioré l'accès aux soins mais au contraire tué la solidarité en divisant les usagers entre salariés (sous mutuelles d'entreprise) et les autres (retraités, inactifs...). Opposition aux contrats collectifs : mutuelle relève d'un choix individuel.

Projets communs : A définir, prioriser : 1. organisation de groupes de travail/commissions communes. 2. journée colloque (avec ateliers en matinée et table-ronde l'après-midi). 3. CP / conférence de presse

## **5. Action réseau : partage-info famille**

Découverte d'une action en cours dans le réseau : l'association familiale de Reims met en place un site internet d'échange pour les familles.

<https://partage-info-famille.fr>

Le site comprend des espaces de partage (activités, loisirs, bons plans, RDV) ainsi qu'un espace jeunes familles qui fait le lien vers les informations et la documentation de la fédération nationale. En réflexion pour la commission : l'association est en recherche d'outil et de documentation à diffuser sur l'espace jeunes familles (notamment vidéos).

## **6. A venir :**

Formation « le soutien à la parentalité » le 17 novembre 2017 : <http://familles-de-france.org/node/4067>